

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 6 février 2024

Epidémie de dengue à Maurice et à Rodrigues : recommandations aux voyageurs

Une épidémie de dengue est actuellement en cours à l'île Maurice et à Rodrigues. Avec les déplacements entre les îles, le risque d'importation de cette maladie sur notre territoire est particulièrement élevé. Aussi, l'ARS La Réunion et la Préfecture recommandent aux voyageurs se rendant à Maurice et à Rodrigues de se protéger contre les piqûres de moustiques pendant leur séjour et à leur retour à La Réunion (spray anti-moustiques, utilisation d'une moustiquaire pour dormir...). En cas de symptômes pouvant laisser penser à la maladie, il est recommandé de consulter rapidement son médecin.

Situation de la dengue

> A La Réunion

A ce jour, une faible circulation de la dengue est observée à La Réunion (1 à 5 cas par semaine).

> A Maurice et à Rodrigues

Maurice et Rodrigues font face ces dernières semaines à une augmentation importante du nombre de cas de dengue. Ces contaminations amènent certaines personnes à être hospitalisées.

Risque d'introduction et de transmission de la maladie

Si un voyageur ne s'est pas suffisamment protégé contre les piqûres de moustiques pendant son séjour dans une zone où la dengue circule, il peut être contaminé, parfois sans le savoir (sans signes cliniques de la maladie).

A son retour à La Réunion, le voyageur peut être porteur de la maladie et l'introduire sur le territoire. S'il se fait piquer par des moustiques dans les jours suivants son retour, il peut alors être à l'origine de la propagation de la maladie dans son entourage.

Une personne est « virémique » (porteuse du virus dans son organisme) durant 7 jours environ après sa contamination par une piqûre de moustique.

Pour informer les voyageurs, des affiches sont apposées à l'aéroport Roland Garros (zones départ et arrivée).

Recommandations aux voyageurs

>> Pendant votre séjour à Maurice ou à Rodrigues

- **Protégez-vous des piqûres de moustiques, surtout au lever et au coucher du soleil**
 - En portant des vêtements longs couvrant les bras et les jambes
 - En mettant du produit répulsif sur les parties découvertes
 - En dormant sous moustiquaire
- **Consulter un médecin dès les premiers symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements...)

>> A votre retour ou arrivée à La Réunion

- **Continuer à vous protéger des piqûres de moustiques pendant au moins 7 jours** (vêtements longs, répulsif, moustiquaire...)
- **Surveillez votre état de santé : consulter un médecin dès les premiers symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, sensation de grande fatigue...) et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue. Pour le traitement de la fièvre, l'aspirine est contre indiquée ; il est recommandé de prendre du paracétamol en respectant les posologies indiquées par votre pharmacien.
- **Si vous êtes malade de la dengue :**
 - **Continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques durant les 7 jours** suivant l'apparition des symptômes (vêtements longs, répulsif, moustiquaire...). Ainsi, vous éviterez de transmettre la maladie à votre entourage (en vous piquant, les moustiques s'infectent et transmettent la maladie).
 - Surveillez votre état de santé et **en cas de dégradation de votre état de santé, consultez rapidement votre médecin traitant ou faites appel au 15 en cas d'urgence médicale.**
- **Éliminer et vider les eaux stagnantes** qui peuvent constituer des gîtes à moustiques autour de chez vous : coupelles, petits récipients, gouttières, pneus, plante...

Prévention, infos, conseils



Appel gratuit depuis un poste fixe